



# Transport adapté

## Transport adapté

### **Admissibilité**

Pour être admissible au transport adapté, une personne doit répondre à 2 exigences :

- ✓ Avoir une déficience significative et persistante, et être limité dans l'accomplissement d'activités normales.
- ✓ Avoir des limitations sur le plan de la mobilité

### **Les limitations les plus souvent retrouvées**

- ✓ Incapacité de marcher 400 mètres sur un terrain uni
- ✓ Incapacité de monter une marche de 35 centimètres de hauteur, avec appui, ou incapacité d'en descendre sans appui
- ✓ Incapacité d'effectuer la totalité d'un déplacement en transport en commun régulier
- ✓ Incapacité de s'orienter dans le temps et dans l'espace
- ✓ Incapacité de communiquer de façon verbale ou gestuelle, cette incapacité devant être associée à une autre incapacité significative
- ✓ Incapacité de maîtriser des situations ou des comportements pouvant être préjudiciables à sa propre sécurité ou à celle des autres

### **Tarif**

Le tarif de base défrayé par les usagés varie de 0,71\$ (déplacement local) à 34 \$ (déplacement interurbain) par déplacement. Il ne devrait pas excéder le coût d'un transport en commun régulier (ex. : coût à Québec : 2,25\$). Il est aussi possible de se procurer un abonnement mensuel variant de 17 \$ à 155 \$ selon l'organisme.

### **Types de véhicule utilisés**

- ✓ Minibus adapté
- ✓ Taxi

### **Pour faire la demande**

Le transport adapté est disponible à travers le Canada. Pour savoir où vous adresser en fonction de votre région vous pouvez consulter l'adresse Internet suivante :

[http://www.accesvoyage.gc.ca/lts/local\\_main-f.asp](http://www.accesvoyage.gc.ca/lts/local_main-f.asp)

### **Information tirée de :**

<http://pages.globetrotter.net/dallard/transpor.htm>  
<http://www.stcum.qc.ca/t-adapte/p-admis.htm>  
[http://www.accesvoyage.gc.ca/lts/local\\_main-f.asp](http://www.accesvoyage.gc.ca/lts/local_main-f.asp)  
<http://www.mtq.gouv.qc.ca/personnes/adapte/>